

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Culture

Arrêté du 15 juin 2026

portant nomination à la commission du fonds de soutien à l'expression radiophonique locale

La ministre de la Culture,

Vu la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée relative à la liberté de communication, notamment son article 80 ;

Vu le décret n° 2006-1067 du 25 août 2006 modifié pris pour l'application de l'article 80 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, notamment son article 15 ;

Vu le décret n° 2015-354 du 27 mars 2015 relatif à l'égal accès des femmes et des hommes aux commissions et instances consultatives ou délibératives placées auprès du Premier ministre, des ministres ou de la Banque de France ;

Vu l'arrêté du 16 janvier 2026 portant nomination à la commission du fonds de soutien à l'expression radiophonique locale,

ARRÊTE

Article 1^{er}

M. Roch-Olivier MAISTRE, président de chambre honoraire à la Cour des comptes, est nommé membre titulaire de la commission du fonds de soutien à l'expression radiophonique locale, en qualité de président, en remplacement de M. Alain SEBAN pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier.

Article 2

La directrice générale des médias et des industries culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Fait le 15 juin 2026

Catherine PÉGARD